

PLUi du Val de Bouzanne

Atelier n°1 - Le développement résidentiel

« Accueil de population nouvelle »

I. Les objectifs quantitatifs

- Pourquoi accueillir de nouveaux habitants ? Préserver les équipements (écoles par exemple) ? Augmenter les ressources fiscales ? Dynamiser le territoire ? Limiter le vieillissement de la population ?
- Les objectifs définis dans la Scot sont-ils satisfaisants ? Pour rappel, il est prévu un taux de croissance annuel moyen de 0,67 % soit environ 1200 habitants supplémentaires et 700 logements à produire d'ici 2040).
- Comment répartir cet objectif de production de logements sur le territoire ? Par une égale répartition sur l'ensemble des communes ? En privilégiant les pôles du territoire (Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis, Mers-sur-Indre) ? En s'appuyant sur le potentiel foncier et bâti des communes ?

II. Les objectifs qualitatifs

- Comment attirer de nouveaux habitants ? Par une offre foncière attractive ? Par une offre d'équipements et de services adaptée ? Par de l'emploi local ?
- Quelle offre territoriale (logement, service et équipement, emploi) pour les jeunes ménages ? Qu'est-ce qu'un jeunes ménages ? 25-40 ans ?
- Quid de la prise en compte du vieillissement de la population ? Comment adapter le territoire ? Quelle forme d'habitat ? Quelle offre de services ?

III. La gestion économe de l'espace

- Comment lutter contre la vacance des logements ? Et dans quelle mesure ? Faut-il se fixer un objectif ambitieux ou se focaliser sur une partie de la vacance (la plus récente par exemple) ?
- Quels objectifs se fixer en matière de mobilisation du potentiel dans le tissu bâti :
 - sur les dents-creuses et les cœurs d'îlots ?
 - sur les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ?
 - sur le renouvellement urbain (friche ou autre) ?